

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de Cathy DELESTRE, représentée par Jeannette LACOUR.

Pierre DALSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 1^o décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec le rajout d'une délibération, en point 3.

La modification est adoptée à l'unanimité

Dépenses d'investissement 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que les paiements des nouveaux programmes d'investissement qui pourraient se présenter avant le vote du budget 2021 soient honorés pour un quart du budget d'investissement qui avait été prévu sur l'exercice 2020.

Assistance maîtrise d'œuvre du Département pour les travaux DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) associé au SDAEP.

Le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2019 concernant l'étude DECI associée au SDAEP. Il convient de demander l'assistance de maîtrise d'œuvre au Département. Celle-ci s'élève à 2 065 € HT (2 478 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre du Département.

Par ailleurs, le Maire soumet une demande de subvention pour la réparation des fuites sur le réseau AEP.

Les devis de l'entreprise AUBERY concernant la réparation des fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable qui ont été détectées suite au Schéma Directeur AEP s'élèvent à 14 425 € HT (17 310 € TTC).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de ces travaux et demande une subvention auprès de Département et de l'Agence de l'Eau.

Délibération supplémentaire : travaux accessibilité des bâtiments communaux.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 septembre 2019 concernant la programmation des travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Il propose un chiffrage des travaux à effectuer en 2021 pour les bâtiments de l'école primaire, de la piscine et du camping municipal.

- Sanitaires de l'école primaire : 2 249.00 € (2 698.80 € TTC)
- Piscine municipale :
 - o Mise en accessibilité du bâtiment : 2 806.84 € (3 368.21 €)
 - o Acquisition d'un élévateur manuel sur potence : 3 790.52 € (3 999,00 TTC)
- Sanitaires de camping municipal : 966.77 € (1 160.12 € TTC)
- Accessoires divers de mise en accessibilité : 1 079.03 € HT (1 294.83 € TTC)

Le montant total des travaux s'élève à 10 892.16 € HT (12 520.97 € TTC).

Le Maire propose le plan de financement suivant :

- Autofinancement de la commune : 20 %
- Subvention du Département : 50 %
- subvention de la Région : 30 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet et le plan de financement.

Questions diverses :

- *Crise sanitaire :*

Suite au couvre-feu à 18 heures depuis le 12 janvier, seules les réunions délibérantes sont autorisées, comme le conseil municipal, avec les précautions sanitaires, les autres n'étant pas possible.

Une réunion en visioconférence avec la Préfecture aura lieu le 14 janvier sur le sujet de la vaccination. En projet un centre de vaccination sur Nyons et Die

- *Stationnement :*

Le Maire informe des problèmes de stationnement rue du Collet, de la place des Aires à la sortie du village, entraînant le passage difficile des camions (Sapeurs Pompiers, déneigement). Un arrêté d'interdiction de stationnement va être pris sur cette rue.

Par ailleurs pour pallier le manque de place de stationnement, la réflexion est engagée pour permettre 15 à 20 places sur la Place des Écoles, tout en gardant les terrains de boules. Pour permettre une meilleure sortie des engins de secours, le mur d'enceinte situé à la sortie de la caserne de pompier va être réduit prochainement.

- *Subventions Conseil Départemental :*

Suite à la crise sanitaire, le Département a décidé de reconduire les subventions d'investissement de 2020 sur 2021.

En même temps que la réparation de la route (éboulement D61 vers Die) qui commence mi-février, les lignes haute tension EDF Enedis seront enfouies entre La Motte et la Charce.

- *Rallye de Monté Carlo :*

Le rallye a eu l'autorisation préfectorale pour se dérouler, mais à huit clos. Les épreuves sont avancées de 2 heures, pas d'animation, pas de spectateurs.

Pour la version historique, la réunion préfectorale aura lieu le 20 janvier pour l'autorisation.

- *Maison de santé :*

Le projet suit son cours, la réunion avec les professionnels de santé aura lieu le 20 janvier, suivi d'une rencontre avec l'ARS à programmer.

- *Vidéoprotection :*

Le Maire explique la différence entre la vidéo protection, et la vidéo surveillance.

Une rencontre des Maires et la gendarmerie des deux anciens cantons La Motte / Rémuzat pour réfléchir à ce sujet et voir la pertinence va avoir lieu prochainement.

- *Stationnement des caravanes :*

Concernant le stationnement des caravanes, des courriers vont partir ces jours prochains, le choix de la procédure à l'amiable est privilégiée.

- Exposition HURTIN :

Prévue pour juillet et août 2021, dans les locaux de la poste, le porteur de projet sera le Club Culturel et Sportif Mottois (CSCM). Les communes de Cornillon et Chalancon participent financièrement, celle de La Motte sera sollicitée

Une réunion de préparation en visioconférence le 18 et 19 janvier est fixée pour avancer sur l'organisation.

Emmanuel BLANCARD est le référent sur cet événement.

- Panneau lumineux :

Pour ce projet de panneau lumineux pour les informations la question de la pertinence est posée, face à un tel investissement. Aussi une réflexion sur l'avis de la population sur ce sujet est discutée. Un questionnaire est proposé par Pierre POLETTO. Après échange, il est décidé de le soumettre à la population.

- Compte Rendu commission tourisme :

La commission s'est récemment réunie en présence des hébergeurs de plein air (camping) et a fait le point sur la saison estivale 2020 : globalement identique ou légèrement inférieure à 2019, mais les mois d'avril, mai et juin sont en pure perte (pas d'ouverture suite à la crise sanitaire). On note une baisse significative de la clientèle étrangère, au profit de la clientèle française.

Une réunion récente de la commission de la communauté de communes du Diois met en avant la notion du tourisme vert, la question de la viabilité est posée. Il est aussi noté l'attente de la clientèle du relevé du niveau de prestation. Enfin est souvent évoqué le constat d'arrêt net des prestations fin Août, ce qui bloque l'essor de l'exploitation du mois de septembre, et est en contradiction avec la possibilité d'exploiter les ailes de saison.

Dans la discussion qui suit et suite à la réunion, ressortent les points suivants :

- besoin de monter en gamme
- opportunité de location de vélos électriques
- en saison estivale vie du village après 20h
- opération set de table utile et à renouveler
- manque d'un document local avec les informations touristiques
- importance des circuits de randonnées, véritable activité phare locale, et rapprochement des associations locales sur ce sujet.

Tour de table :

- Pierre POLETTO propose que suite à l'annulation des vœux pour cause de crise de pandémie que soit fait un article dans la presse. Il précise même qu'il est important d'être présent dans la presse locale et faire parler de nous.

Par suite il évoque le sujet de l'arrêt de l'éclairage public la nuit et propose que l'on relance ce sujet sur ce mandat.

Il demande également une brocante en été juillet et août peut-être sur le week-end. Pierre DALSTEIN informe que le SAIL suit l'organisation de cette manifestation.

Jeannette LACOUR signale que la panneau stationnement place du Pont est souvent par terre suite aux épisodes venteux et que cela devient dangereux.

Pour remédier au problème, le système de fixation au sol sera modifié (implanté dans le sol, mais pouvant être facilement enlevé pour le marché) par les employés communaux.

Emmanuel BLANCARD informe des actions du parc pour le public scolaire et les actions retenues pour l'école de la Motte et le coût.

François HUMBERT demande à placer un panneau pour signaler le lieu de l'office de tourisme et le déplacement de la boîte aux lettres, pas assez visible.

Pierre CHANAL DU BESSET :

- évoque le retour d'un riverain suite à la taille par épareuse et le respect des plantations de tilleul. A ce sujet le Maire rappelle le devoir de chaque riverain sur la taille obligatoire au droit du domaine public.

- évoque également que certains chemins n'ont pas été déneigés.

Christian MOLERUS informe de la création d'une nouvelle entreprise sur La Motte.

Séance levée à 20 heures 20